

MINISTÈRE  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Formule 15.

DIRECTION DU CONTENTIEUX,  
DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES.

BUREAU DES FICHIERS  
ET DE L'ÉTAT CIVIL - DÉPORTÉS.

Paris, le 22 JAN 1950

83, avenue Foch. PARIS (XVI<sup>e</sup>).

MENTION :  
MORT POUR LA FRANCE.

FEC ECD JV/CH  
Dossier 38062 M<sup>r</sup> Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le décès de :  
M<sup>r</sup> Monsieur M E T R A L René  
né le 1er Mars 1923 à RUFFIEU  
demeurant à RUFFIEU Ain  
étant survenu le 18 Mai 1945  
à MAUTHAUSEN Autriche dans les conditions  
fixées par l'ordonnance n° 45-2717 du 2 novembre 1945,  
j'invite, par ce même courrier, le maire de RUFFIEU  
Ain à inscrire la mention «Mort pour la France»  
dans l'acte de décès.

Veuillez agréer, M<sup>r</sup> Monsieur, l'expression de mes  
sentiments distingués.

Pour le Directeur du Contentieux, de l'État civil  
et des Recherches :  
Le Chef de bureau des Fichiers et de l'État civil - Déportés.

*Philippe METRAL*

M<sup>r</sup> METRAL Philippe  
RUFFIEU  
(Ain)

